



**M - xxx**

## Fermeture partielle de l'autoroute 720/20 ouest dans l'échangeur Turcot

**Montréal, le 18 octobre 2013** – Le ministère des Transports du Québec tient à informer les usagers de la route de la région métropolitaine que dans le cadre du suivi de l'état de l'échangeur Turcot et des inspections plus détaillées de certains éléments identifiés de la structure, le consortium responsable du programme de maintien et de suivi de l'échangeur a constaté certains dommages à la structure de la bretelle de l'autoroute 720/20 en direction ouest de l'échangeur.

À la suite de ce constat, le consortium a informé le ministère des Transports qu'il doit procéder en priorité à une intervention visant à restreindre la circulation à une seule voie au centre de cette bretelle. Le ministère des Transports prend donc les dispositions nécessaires pour procéder au réaménagement des voies de circulation. Conséquemment, à compter du samedi 19 octobre, la circulation sera restreinte à une seule voie dans la bretelle de l'autoroute 720/20 en direction ouest de l'échangeur.

Cette entrave occasionnera de la congestion sur l'autoroute 720 en direction ouest en amont de l'échangeur Turcot, en particulier en période de pointe du soir. Le ministère des Transports demande aux usagers de la route de modifier leurs habitudes de déplacements en utilisant le transport en commun, en faisant du covoiturage ou en modifiant leur itinéraire et leurs heures de déplacement lorsque cela est possible.

Cette entrave sera en place durant environ deux mois.

### Entrave de courte durée

Pour procéder à la mise en place des dispositifs de restriction de voie, le ministère des Transports fermera complètement l'autoroute 720/20 en direction ouest dans l'échangeur Turcot dans la nuit du vendredi 18 octobre au samedi 19 octobre.

Une signalisation de détour invitera les usagers à emprunter l'autoroute 15 en direction nord jusqu'à la sortie n° 66 – *Ch. Côte-St-Luc / Ch. Queen-Mary*, et à y faire demi-tour pour revenir vers l'échangeur par l'autoroute 15 en direction sud.

### Avis aux camionneurs

Les camions en surcharge seront interdits dans cette bretelle de l'échangeur jusqu'à ce que les travaux de réparation soient complétés. La largeur de la voie disponible est limitée à quatre mètres.

Le programme d'inspection et d'entretien de l'échangeur Turcot se poursuit en continu et toutes les actions nécessaires pour assurer la sécurité sont prises sans délai.

Source :  
Ministère des Transports  
Direction de l'Île-de-Montréal

Pour renseignements :  
Ministère des Transports  
Direction des communications  
Tél. : 514 873-5600